



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 30280

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes légitimes qui s'expriment actuellement au travers de la forte mobilisation des élus, des populations et des personnels de nombreuses maternités actuellement supprimées ou en passe de l'être. Face à une situation de plus en plus préoccupante, où la France vient de passer de 1 379 maternités en 1975 à 584 au début de l'année 2008, l'accompagnement de la naissance dans notre pays constitue aujourd'hui une réelle source d'inquiétude et s'en trouve radicalement modifié, puisque les fermetures semblent désormais décidées sur des arguments liés à la sécurité, aux difficultés de recrutement de médecins, voire aux quotas. Aussi, à l'heure où l'absence de réponse de proximité contraint les femmes à des déplacements de plus en plus importants pour leur suivi de grossesses, avec le risque que celui-ci soit insuffisant, en particulier chez les femmes les plus en difficultés, l'éloignement de la maternité du lieu de vie des couples, les difficultés d'accès liées au manque de places, sont sources d'insécurité le jour de l'accouchement et d'inquiétude durant tout le long de la grossesse, le risque d'un retour à l'hôpital par le biais des urgences ou de passer à côté d'une pathologie paraît aujourd'hui bien réel. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer sa position sur la situation actuelle de destruction du maillage territorial en maternités qui suscite la mobilisation des citoyens et, en particulier, la Coordination nationale des hôpitaux et maternités de proximité.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30280

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7720

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)